



Convention citoyenne
de la Métropole Rouen Normandie



ROUEN
METROPOLE
2050

Comité de suivi citoyen – Compte-rendu 6 mai 2025



CONTEXTE

À la suite des travaux de la Convention citoyenne (CC) des transitions pour un projet d'avenir désirable face au changement climatique (septembre 2023 - juin 2024), la Métropole Rouen Normandie a institué **un comité de suivi citoyen**. Ce comité, composé de 50 personnes dont des membres de la CC et des nouveaux citoyens volontaires, a pour objectifs de suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT valant PCAET, au regard des propositions de la CC.

Après une première réunion consacrée le 29 avril au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le 6 mai 2025 (18h30-21h), le comité de suivi citoyen s'est réuni pour travailler sur le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) au regard des productions de la CC. 26 membres du comité de suivi étaient présents.

L'atelier s'est déroulé selon les séquences suivantes :

- Introduction par Abdelkrim Marchani, vice-président de la MRN en charge de l'économie.
- Présentation du DAACL par Antoine LUCAS du bureau d'études Bérénice.
- Travail collaboratif : définir les conditions de transformation des secteurs d'implantation commerciale périphériques et celles de l'implantation de lockers et drives piétons, identifier la place à donner aux loisirs dans ces secteurs
- Conclusion.





TRAVAIL COLLABORATIF : A QUELLES CONDITIONS FAIRE DES ZONES PERIPHERIQUES D'IMPLANTATION, DES NOUVEAUX LIEUX D'ATTRACTIVITE COMMERCIALE SANS FRAIGILISER LES CENTRES-BOURGS ?

Après avoir écouté la présentation du DAACL, les membres du comité de suivi citoyen ont répondu en sous-groupes à cette question et deux autres

Après avoir considéré que cette question allait à l'encontre des préconisations de la CC qui recommandait de ne plus penser et de ne plus créer de « centres commerciaux » mais de transformer ces zones afin de redynamiser le commerce de centre-ville, le Comité de suivi citoyen a défini les conditions suivantes :

Sur les commerces et les activités :

- Eviter les activités que l'on retrouve en centre-ville,
- Créer de nouvelles formes de commerces (ressourceries, éco commerces) et des tiers-lieux favorisant les liens sociaux
- Développer des espaces de loisirs et d'activités gratuites pour les enfants pour favoriser le vivre ensemble, en fonction d'une étude des besoins de la population,
- Créer de nouvelles fonctionnalités (formation, garde

d'enfants) pour concevoir la transformation des bâtiments.

Sur les mobilités :

- Ne pas créer de nouveaux parkings,
- Connecter ces zones aux lieux d'habitation par des transports en communs, en développant l'accessibilité vélo, en favorisant le covoiturage, S'assurer de la marchabilité à l'intérieur de ces zones et entre elles (sécurisation, esthétique paysagère) et faciliter la mobilité des personnes âgées et des personnes porteuses de handicaps (mise à disposition de fauteuils roulants, de déambulateurs),
- Faciliter les déplacements actifs dans les zones (mise en place de système de locations de trottinettes ou autre) et entre elles.



TRAVAIL COLLABORATIF : A QUELLES CONDITIONS FAIRE DES ZONES PERIPHERIQUES D'IMPLANTATION, DES NOUVEAUX LIEUX D'ATTRACTIVITE COMMERCIALE SANS FRAIGILISER LES CENTRES-BOURGS ?

Sur la transformation des zones d'implantation :

- Renaturer ces zones plutôt que les développer,
- Proposer un label éco responsable : diminution de l'empreinte écologique, autoconsommation électrique, isolation, toits blancs ou végétalisés, développer des activités mutualisées d'économie circulaire (diminution drastique des déchets, gestion des palettes, des emballages, etc.),
- Créer des zones de logement,
- Optimiser les espaces et notamment les parkings en y déployant d'autres activités (accueil d'évènements, de concerts, de cinéma en plein air, etc.). Ces lieux étant à distance des zones urbaines, les nuisances seraient réduites.
- Faire de ces zones des quartiers urbanisés proposant d'autres fonctionnalités que celles qui sont liées à la consommation.
- « Trouver de bonnes raisons de communiquer sur les zones d'activités commerciales »

Autres propositions

- Une table a proposé qu'une fiscalité attractive facilite le maintien ou l'installation de petits commerces dans les centre-bourgs, considérant que ce qui facilite les petits commerces désavantage les grands commerces des zones commerciales.
- Créer des thématiques innovantes par zone d'activité commerciale pour créer un réseau et une complémentarité entre les zones.



TRAVAIL COLLABORATIF : QUELLE PLACE DONNER AUX LOISIRS DANS LES SECTEURS D'IMPLANTATION PERIPHERIQUES ?

Le Comité de suivi Citoyen rappelle que la CC préconise la sobriété : les activités de loisir sont aussi concernées. Les loisirs à privilégier sont ceux qu'on ne trouve pas en centre ville, plutôt des activités de plein air que des activités « enfermées » tout en conservant une logique d'archipel.

- Créer des espaces de loisirs ouverts à toutes les générations (et pas uniquement aux plus jeunes),
- Créer des espaces où les jeunes se réuniraient pour jouer en ligne,
- Créer un site permettant de faciliter les rencontres et la pratique de loisirs en commun (je vais dans un lieu pour une activité donnée – jeu de carte, de société, bingo, foot, etc. – et le site permet à d'autres personnes de me rejoindre),
- Créer des lieux facilitant les échanges et accessibles à tous : troc, atelier de bricolage, de couture, échange de recettes de cuisine, jardinage, etc.
- Privilégier l'accessibilité des activités aux familles en termes de coût, de pratique, etc. (comme le permet la base de loisir

de Pose),

- Créer des lieux (des « troquets ») où les gens pourront se retrouver, écouter de la musique, consommer local,
- Créer des espaces verts avec des aires de jeux, des bancs, des tables de pique nique, etc.
- Réaliser, à Elbeuf, un espace plage,
- Privilégier les activités gratuites, prises en charge par les collectivités.



TRAVAIL COLLABORATIF : QUELLES DEVRAIENT ÊTRE LES CONDITIONS D'IMPLANTATION DES LOCKERS ET DES DRIVES VOITURE ET PIÉTONS (OÙ, SELON QUELS CRITÈRES ?)

Concernant les lockers et drives piétons :

- Ils doivent permettre de soutenir le commerce de proximité (et donc ne pas être implantés lorsqu'il existe des points relais chez des commerçants à proximité – ou les implanter dans les commerces, pour les renforcer),
- Ils doivent contenir un espace dédié aux produits locaux et renforcer les circuits courts,
- Leur accès en voiture doit être limité : c'est un outil de proximité,
- Ils doivent obligatoirement être multi enseignes (et non réservés à une enseigne en particulier),
- Les lockers doivent être utilisés dans une logique de livraison et non de vente (de type Amazon),
- Ils doivent être regroupés dans un même lieu et non disséminés, s'ils appartiennent à des marques,
- Ne doivent pas être implantés dans les zones commerciales (comme Tourville-la-Rivière),

- Ils doivent être correctement intégrés dans le paysage urbain.

Concernant les drives voiture :

- Eviter de les placer dans les zones d'habitation en raison des nuisances,
- Ne doivent pas générer de nouveaux flux de voitures individuelles ou être implantés dans une zone où il existe déjà des flux,
- Ne doivent pas entrer en concurrence avec les commerces existants, sauf s'ils dépendent d'un commerce local.



MERCI

